

# POUR

Fédération  
Syndicale  
Unitaire  
en Creuse

L'Enseignement La Recherche L'Environnement La Formation L'Éducation La Culture L'Insertion

432 Maison des Associations  
23000 GUÉRET  
Tél : 06 35 39 54 57  
Courriel : fsu23@fsu.fr

Trimestriel  
Septembre 2022  
n°111  
prix : 0,30€



## Sommaire

Elections  
professionnelles  
page 1

Edito  
page 2

La FSU et ses syndicats  
Pages 3-4-5-6

Forum forêt et  
filière bois  
Pages 7-8

« 2h de plus de sport  
au collège »

Réforme des lycées  
professionnels  
page 9

Indemnité de profes-  
seur·e principal·e en  
SEGPA

Heures connexes des  
AESH  
page 10



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► **FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX** ◀  
avec les syndicats de la FSU



Le vote électronique se déroule sur toute la période, du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, mais **le mieux est de voter dès le début**. Vous pouvez le faire sur tout matériel accédant à internet : **ordinateur, tablette, smartphone**.

**Ensemble, agissons, obtenons !**

**Portons les valeurs de la FSU, en nous battant sur tous les fronts : pour plus d'équité, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour un véritable Service Public !**

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE  
30/09/2022

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT  
Directrice de la publication : Sandrine GORGEON  
Commission Paritaire : 1122 S 07663  
ISSN : 1260 - 2310  
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 432 Maison des Associations 23000 GUÉRET

## Edito :

### **Face aux politiques qui divisent, renforçons le collectif !**

Le contexte lourd et menaçant que fait peser la politique du gouvernement sur nos conditions de travail, sur nos métiers, sur l'état du pays dans lequel l'extrême droite n'a jamais eu autant d'audience, est réellement inquiétant.

Et pourtant, l'attachement des agentes et agents de la Fonction Publique à leurs missions d'intérêt général, est toujours aussi viscéral.

Les élu·es de la FSU soutiennent les collègues, notamment les plus précaires, dans une période où tout est difficile, dans un contexte de perte de sens de nos métiers, sur un fond de dégradation des conditions d'exercice des missions mais aussi des conditions d'accès des usagères et usagers aux Services Publics.

La FSU déplore le fait que les personnels n'arrivent plus à vivre dignement de leur travail. La fédération a toujours été combattive et constante sur la question des salaires et des pensions. Elle a été le relais des préoccupations et même de la colère des personnels. Nous pouvons être fier·es à la FSU de porter cette question pour l'ensemble des salarié·es et des retraité·es, du secteur privé comme de celui du public. C'était le sens de l'appel à un mouvement interprofessionnel le 29 septembre. Poser la revendication des salaires, c'est une manière de poser la question de la reconnaissance des personnels qui assurent des missions essentielles, la question de la place des retraité·es dans notre société et donc, in fine la question de la répartition des richesses.

La FSU défend également les statuts et les conditions de travail des personnels, après une loi de Transformation de la Fonction Publique, en 2019, qui a profondément chamboulé les instances. Sur les questions de carrière et de mobilité, la FSU a gardé un rôle d'information et d'accompagnement des personnels, grâce à l'expertise des militantes et militants de la FSU et à leur connaissance du terrain. La FSU s'engage à rétablir de la transparence et de l'équité partout où elle le peut.

A l'heure où une avalanche de projets régressifs s'annonce, nous allons avoir besoin d'un mouvement rassembleur dynamique pour gagner et la FSU s'y engage. La FSU est attachée à la construction permanente de dynamiques unitaires. Elle continuera à travailler en commun notamment avec les syndicats de transformation sociale.

Par ailleurs, la FSU a toujours porté, avec force, un projet ambitieux pour l'École et est reconnue par les personnels. En cela, elle compte bien rester la première fédération syndicale dans l'Education. Et l'Education ce n'est pas seulement les enseignantes et enseignants. La FSU est attachée à représenter et à défendre les droits de TOUS les personnels. Mais la FSU, ce n'est pas que l'Education. En effet, la FSU recouvre l'ensemble de la Fonction Publique, l'ensemble des agentes et agents. Vous pouvez d'ailleurs retrouver l'ensemble des syndicats de la FSU en pages centrales ce qui vous donnera une visibilité sur la diversité de ses champs d'action.

Pour la FSU, les élections professionnelles, entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre 2022, sont une étape dans la défense des droits des personnels, dans les combats pour le progrès social. La première campagne sera dans les mobilisations, dans le lien quotidien avec les collègues, dans notre capacité d'entraînement, dans notre capacité à gagner sur le point d'indice, sur les retraites, sur l'assurance chômage, sur les droits et libertés, sur l'égalité femmes/hommes, sur les mesures de justice sociale et environnementale et sur les Services Publics.

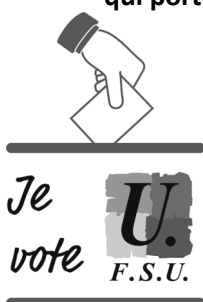
Le gouvernement veut réduire voire détruire nos droits. En votant FSU, pour les élections professionnelles, vous affirmez que vous ne voulez pas les laisser faire.

**Parce qu'à la FSU, il n'y a pas de petits combats ! Nous sommes fier·es de TOUS les mener.**

**Votons FSU pour faire avancer les droits des personnels, améliorer l'accès au Service Public et le service rendu aux usagères et usagers pour améliorer la société en général, parce que la FSU est un syndicat de transformation sociale et donc au service d'un projet de société.**

**Votons FSU pour renforcer l'action des militantes et des militants déterminé·es et uni·es, collectif engagé qui porte haut et fort les valeurs de nos professions et qui saura mener tous les combats nécessaires.**

**Votons FSU pour des luttes individuelles et collectives, lors desquelles nous obtiendrons des victoires collectives.**



Solen Marche

## « 2h de plus de sport au collège » : un dispositif honteux !

Afin de renforcer la pratique sportive chez les jeunes, le SNEP FSU mène une campagne pour l'augmentation des horaires en EPS sur toute la scolarité. Le gouvernement a annoncé la promotion d'un dispositif de plus de sport à l'école, totalement à rebours de nos revendications, qui sert un projet de communication autour de Paris 2024, mais qui ne revêt aucune ambition pour le développement de l'EPS et du sport scolaire pour toutes et tous. En effet, après l'accompagnement éducatif, le sport l'après-midi, le plan mercredi ou plus récemment les 2S2C, les « 2h de sport en plus au collège » s'avère être un dispositif inutile et inégal, et qui à l'inverse de l'idée préliminaire, poursuit finalement l'objectif de destruction du service public en renforçant les inégalités. Alors s'il est aisé de comprendre que ce dispositif, étant basé sur le volontariat, ne touchera pas forcément les élèves visés à la base, il est plus insidieux de percevoir la philosophie qui se cache derrière et qui semble bel et bien plus dangereuse, car appuyée par la politique néo-libérale menée et prorogée par le nouveau Ministre PAP NDIAYE.

Ce dispositif, qui fait appel à des partenaires extérieurs et qui ne sera pas encadré par les professeurs d'EPS, nous rappelle que toute diminution de la dépense publique, tout désengagement du service public est bon à prendre pour les libéraux au pouvoir. Encore une fois, s'ils ne sont pas avares en dispositifs qui leur coûtent le moins, voire rien du tout, ils font encore ici la preuve de la perversité de leur politique. En effet, les offres de pratiques seront dépendantes du territoire dans lesquelles elles se situent (variétés des offres, disponibilité des installations et des bénévoles des clubs et associations....) Pour le SNEP FSU, l'EPS relève du service public en garantissant l'égalité sur tout le territoire. Ce modèle d'enseignement n'est donc pas acceptable et ne répond en rien à la nécessité de renforcer la pratique chez les jeunes.

Enfin, nous appelons donc toutes les équipes enseignantes à refuser cette opération honteuse et par là même, collectivement, à porter plus que jamais la juste revendication des 4h d'EPS pour tou.tes sur tout le territoire.



Lise Boaretto, SNEP-FSU 23



### Réforme Macron des lycées professionnels : on en pense quoi?

1) Les professeurs de lycée professionnel sont particulièrement inquiets des annonces qui ont été faites par M. Macron au début du mois de septembre 2022, à savoir :

- augmentation de la durée des Périodes de Formation en Milieu Professionnel pour les élèves (50% en plus, soit de 22 semaines à 33 semaines en Bac Pro) : un tel projet va de nouveau nécessiter le sacrifice d'heures d'enseignement général (largement commencé avec la réforme de Jean Michel Blanquer), réduire à néant certaines de nos missions consistant à apporter à l'élève une culture commune et personnelle, à faire d'eux de futurs citoyens respectueux des valeurs républicaines.
- les grilles horaires disciplinaires seraient adaptées au niveau local du territoire et ventilées différemment selon les départements et les régions : où est l'égalité des chances de réussite pour l'élève ?
- les sections tertiaires pourraient fermer au bénéfice de nouvelles filières professionnelles liées aux emplois de proximité : cette réforme amènerait une véritable désorganisation des formations scolaires existantes et négligerait le fait que nos élèves ne se destinent pas forcément à travailler dans la formation qu'ils ont suivie ou dans le bassin géographique de l'établissement.
- quant au projet qui consisterait à impliquer davantage les chefs d'entreprise afin qu'ils président les conseils d'administration, il est d'une part inacceptable dans un établissement public, d'autre part irréalisable dans la mesure où un chef d'entreprise ne pourrait comprendre le fonctionnement administratif et pédagogique d'un établissement scolaire.

2) Le deuxième signe de dégradation de nos conditions de travail concerne la manière avec laquelle a été exceptionnellement (re)mis en place le CAP en tant que certification intermédiaire pour les élèves de terminale Bac Professionnel en septembre 2022 (alors que M. Blanquer l'avait supprimé). Les conditions dans lesquels cette certification intermédiaire a été bénéfiquement rétablie sont CATASTROPHIQUES : difficulté à organiser un examen au début de l'année scolaire selon des consignes confiées tardivement, mise en place d'épreuves que les élèves n'ont absolument pas eu au lycée (exemple : épreuve de sciences pour les terminales Bac Pro Métiers de la Sécurité). Que dire des candidats qui seront évalués sur le programme de CAP qu'ils n'ont pas étudié ? Nous sommes littéralement effarés par l'absence de concertation et de réflexion pédagogique en amont qui risque d'entraîner ces élèves vers un échec à l'examen dont nous ne pourrions nullement être tenus pour responsables.

Pour conclure, nous rejetons en bloc la politique générale de l'Education Nationale vis-à-vis des lycées professionnels : nous ne pouvons que condamner à nouveau le manque de considération et de respect tant vis-à-vis des personnels que des élèves.

Christophe Audebaud SNUEP-FSU 23

## Indemnité de professeur-e principal-e en SEGPA : les PE doivent la toucher ! Et maintenant !

Les professeur-es des écoles en SEGPA assurant les missions de professeur-e principal-e ne perçoivent aucune indemnité pour le travail supplémentaire que cela engendre. Pourtant, ils et elles effectuent les mêmes missions que leurs collègues professeur-es principaux-les : professeur-es de collège ou d'enseignement professionnel, qui elles et eux, perçoivent une indemnité ! Le SNUipp-FSU 23 ne peut se résoudre à une telle injustice et s'est mis en situation, avec les personnels, de faire en sorte que leur engagement soit reconnu et qu'une indemnité leur soit versée.

Dans le même temps, le SNUipp-FSU 23 a pris contact avec l'ensemble des professeur.es des écoles de SEGPA qui, en cette rentrée, ont décidé de ne plus assurer les missions de professeur-e principal-e tant qu'ils et elles ne percevront pas d'indemnités reconnaissant leur engagement et le temps consacré à ces missions !

Le SNUipp-FSU23 s'est adressé à l'Inspecteur d'Académie pour l'alerter sur la situation et lui demander de tout mettre en œuvre pour que les indemnités soient versées dans l'intérêt des personnels comme dans l'intérêt du service.

C'est en ce sens que le SNUipp-FSU 23 est intervenu au Conseil National de rentrée pour demander de porter cette revendication auprès du Ministère et de lancer une campagne nationale "Pas de bénévolat pour les PE, professeur-es principaux.pales en SEGPA". La demande du SNUipp-FSU 23 a été entendue. Le SNUipp-FSU 23 se félicite que l'engagement des PE de SEGPA en Creuse soutenu-es par leurs collègues PLP, PLC et directeurs et directrices de SEGPA soit sur le point de prendre une dimension nationale qui permettra, nous l'espérons, une victoire collective !



**L'Institution doit entendre la légitime demande du SNUipp-FSU et de nos collègues de SEGPA !**

Luc Marquès, SNUipp-FSU23

## Les heures connexes ou la reconnaissance de toutes les missions des AESH : bon à savoir !

Face au manque de moyens, on assiste, dans certains établissements ou PIAL, à une pression pour faire effectuer des heures indues aux AESH, au nom de ces fameuses heures connexes.

### Que sont les heures connexes ?

Les contrats de travail des AESH sont rédigés sur une base de 41 semaines. Or, l'année scolaire ne compte que 36 semaines de classe. Les 5 semaines supplémentaires rémunérées deviennent les heures connexes. Elles permettent de tenir compte des missions que l'AESH effectue en lien avec l'exercice de ses fonctions. Elles correspondent à la reconnaissance d'un temps de travail spécifique : ce sont les heures de travail effectuées par l'AESH en dehors des heures d'accompagnement, hors présence de l'élève. En bref, c'est du temps de travail passé en lien avec les activités d'accompagnement, mais qui ne sont pas de l'accompagnement. Ce que certain-es se permettent d'appeler du travail invisible alors que ce sont ces heures de travail connexes qui permettent aux AESH de mettre en place un ou des accompagnements de qualité pour adapter au mieux l'école inclusive aux réels besoins des élèves en situation de handicap.

**La FSU revendique l'augmentation du temps de travail des AESH pour toutes celles et tout ceux qui le souhaitent afin que les AESH disposent du temps nécessaire pour exercer correctement leur métier et qu'elles et ils puissent tout simplement vivre de leur métier ! Pour des missions pérennes et indispensables dans une école inclusive, la FSU revendique une reconnaissance, notamment financière, des AESH à hauteur de leurs missions, de leur engagement, et de leur importance !**

### A quoi servent les heures connexes ?

Elles permettent de couvrir les activités complémentaires et de préparation à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. **Quelques exemples d'utilisation d'heures de travail connexe** : rencontre avec les familles, travail de coordination avec les professeurs et les autres AESH, préparation des séances, adaptation de documents, recherche et documentation individuelle (information sur le handicap, la pédagogie, l'inclusion, le métier d'AESH etc...)

### Ce que les heures connexes ne sont pas :

Ces heures ne peuvent être imposées dans l'emploi du temps hebdomadaire, ni être détournées pour des heures d'accompagnement ou temps de trajet entre différents établissements. **Ces heures ne sont pas à la disposition de l'administration, chaque AESH les utilise selon les besoins de son ou ses accompagnements.** Il n'y a pas à fournir de décompte !

**Attention** : pour les premières embauches, les AESH doivent participer à 60 heures de formation d'adaptation à l'emploi qui sont des heures dues. En cas de service partagé (entre plusieurs établissements ou écoles), le temps de trajet entre les établissements est décompté du temps de travail.

Pascaline Bon, AESH, SNUipp-FSU 23



## STAGE AESH

LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 – maison des associations à Guéret

**Droits, statuts et missions des AESH / Faire entendre la voix des AESH / Intervention sur les troubles du comportement**

Inscriptions à faire un mois à l'avance : [fsu23@fsu.fr](mailto:fsu23@fsu.fr)